



Syndicat Local Pénitentiaire **FO Justice** MA LYON-CORBAS

Ce DPS n'a plus sa place chez nous

Ce dernier, DPS et TIS qui s'est pourvu en cassation alors qu'il a été condamné à 30 ans avec une période de sûreté de 20 ans est hébergé à la MALC depuis le 10 novembre 2020.

Nous ne comprenons pas ce qu'il fait encore chez nous.

Cet individu alarmant n'a rien à perdre, il peut à tout moment mettre en péril la sécurité de l'établissement, et de surcroît peut également par ses ramifications externes nuire à la vie personnelle des collègues. Il n'est pas violent pour l'instant, pire il est MANIPULATEUR et SOURNOIS, d'où l'évènement récent.

Nous n'accablerons pas le collègue gradé concerné comme cela a pu être fait par d'autres et nous entendons l'appel au secours qui a pu être lancé par les personnels visés dans cette histoire. Ce qui est fait, est fait. **N'attisons pas la mésentente et respectons-nous les uns les autres.**

Nous préférons mettre en avant les risques sécuritaires.

Cet individu :

- pense pouvoir décider de ce qui est bon ou pas pour lui en termes de prise en charge et nous devons lui montrer que nous sommes maîtres chez nous. Il doit se plier aux règles.
- a passé **15 mois** d'incarcérations maximum dans les établissements par lesquels il est passé avant d'arriver sur la MALC.
- se plaint constamment de ne pas avoir de visites de par l'éloignement de l'établissement avec son lieu de résidence.
- a créé un climat de confiance avec les personnels, avec tous les risques que cela peut engendrer.

Un placement en maison d'arrêt sur une trop longue période ne pourra que nous être néfaste. De par son profil, sa place est en QER, qu'il le veuille ou non.

Nous, le BL **FO JUSTICE** de la MALC, vous demandons donc madame la Directrice, le transfert du détenu A. le plus rapidement possible.



:fo.lyoncorbas@gmail.com



:04-72-48-36-26



BL **FO Justice** Lyon-Corbas

Le 26 décembre 2022

